

SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE (Incorporée)

Siège Social: 71a, rue St-Jacques, - Montréal

CAPITAL AUTORISÉ: \$5,000,000

CAPITAL SOUSCRIT: 2,000,000

INSTITUTION COOPERATIVE D'EPARGNE

Ayant pour but de procurer un capital de la maniere la plus efficace et la plus avantageuse possible a 3 ou 4%

SYSTEMES PERFECTIONNES

STRICTEMENT SUR UNE BASE SCIENTIFIQUE

Tableau des Systèmes pour constituer un Capital de \$1,000

NOM DU FONDS	Age d'entree	No d'inscription	Section	Droit d'entree	Versement hebdomadaire		Versement mensuel		Versement préalable	Durée préalable	Remboursement mensuel	Taux d'intérêt	Durée totale	REMARQUES
					au fonds	gestion	au fonds	gestion						
					\$	c.	\$	c.	\$	ans	\$	par an	ans	
Approbantistes	10	2		3.45			1 à 5	15 à 75		2				Certificat temporaire
Hypothécaire			A		1.00	.15			250.	5	10	4%	10	Certificat régulier
des Prêts	15	5	B	4.50	2.00	.25			300.	3	10	4%	9	
de Propriété	12	5	C	3.45			3.00	.45	250.	7	8	4%	14	
des Avances	10	5	D	3.45			2.00	.30	240.	10	6	3%	20	
Appropriations	5	5	E	2.50			1.00	.15	200.	12	5	3%	25	
Dotation	5	2	F	2.50	.50	.10	ou \$1 par 2 sem.	.15	520.	10		6%	20	
Dotation	10	5	G	3.50	1.00	.15			676.	6½		6%	13	
Dotation	15	5	H	4.50	2.00	.25			780.	3¾		6%	7½	

L'ÉPARGNE FONCIÈRE

Siège Social: 71a, rue Saint-Jacques, - Montréal

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIAGÈRE

Incorporée par loi spéciale de la Législature, 2 George V, Chap. 107, 1912

OPERE D'APRES TROIS SYSTEMES:

CONTRIBUTIONS: \$1.00 par semaine; \$1.00 par mois ou 50 centins par mois.

AVANTAGES: Pension viagère après 5 ans, 10 ans ou 15 ans.

CAISSE DE REMBOURSEMENT AU DÉCÈS

Systemes perfectionnés

Base scientifique

Fonctionnement équitable

LE TOUT OFFRANT LES MEILLEURS AVANTAGES